

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 03 MARS 2021**

<u>DATE DE CONVOCATION</u>	
24 février 2021	
<u>DATE D’AFFICHAGE</u>	
24 février 2021	
<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	14
PROCURATION	1
VOTANTS	14

L’an deux mille vingt et un, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELLE-ISLE-EN-TERRE, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François LE MARREC, Maire.

Présents : Mesdames Brunette BALTUS et Amandine TREMEL, adjointes, Monsieur Arnaud MEUNIER et Monsieur Bernard BROUDER adjoints, Madame Françoise GUIZOUARN, Monsieur Jacques RIOU, Monsieur Guy CONNAN, Madame Nolwenn MARTIN, Monsieur Claude SOULARD, Monsieur Eric FRANCIOSI, Madame Florence TOUSSAINT, Madame Stéphanie BLAIZE et Monsieur Serge LECOEUR.

Absent :

Procuration : Madame Maud AMBROISE à Madame Florence TOUSSAINT

Secrétaire de Séance : Monsieur Claude SOULARD

Monsieur Le Maire excuse l’absence de Madame AMBROISE et informe de sa procuration à Madame TOUSSAINT.

Il soumet pour validation le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal. Les membres du conseil municipal le valident, à l’unanimité.

Madame BLAIZE fait observer qu’elle a reçu les documents préparatoires de séance très tardivement.

Monsieur Le Maire s’étonne de cette remarque, les convocations et l’ordre du jour ayant été adressés par voie dématérialisée le 24 février 2021. Il indique avoir personnellement déposé les documents financiers directement dans chaque boîte aux lettres, le jeudi 25 février 2021.

L’assemblée approuve la désignation de Monsieur SOULARD en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire donne lecture de l’ordre du jour de la séance.

1- Approbation des comptes de gestion 2020

N°2021-03-05

Monsieur le Trésorier a fourni à l'Assemblée les Comptes de Gestion 2020, pour la Commune, la Chaufferie Bois, le Hameau des 2 rivières, le Nouveau Lotissement Communal.

Madame JEZEQUEL explique que le compte de gestion est tenu par le Trésorier. Un contrôle de conformité avec les comptes des différents budgets communaux a été opéré et n'appelle aucune observation.

Après en avoir pris connaissance et en délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les Comptes de Gestion 2020, de la Commune, de la Chaufferie Bois, du Hameau des 2 Rivières, du Nouveau Lotissement Communal.

2- Approbation des Comptes Administratifs 2020

N°2021-03-06

Monsieur Arnaud MEUNIER, Adjoint aux Finances, présente à l'Assemblée les Comptes Administratifs 2020 de la Commune, de la Chaufferie Bois, du Hameau des 2 Rivières, du Nouveau Lotissement Communal, dressés par Monsieur François LE MARREC, Maire.

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – COMMUNE**
- **DEPENSES FONCTIONNEMENT**

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020- COMMUNE		BP 2020	DECISIONS MODIFICATIVES AU COURS DE 2020					PREVISIONS 2020	REALISATIONS
DEPENSES	FONCTIONNEMENT		dm1	DM2	DM3	DM4	DM5	TOTAL BP +DM	2020 - CA
comptes	libellés	PREVISIONS							
article/chap									
	022	dépenses imprévues de fonctionnement	10 057,37 €			2 100,00 €		7 957,37 €	
CHAP	014	ATTENUATION DE PRODUITS	5 900,00 €					5 900,00 €	5 413,00 €
	739113	versements conventionnés de fiscalité	4 800,00 €					4 800,00 €	4 757,00 €
	7391171	dégrèvements de taxes foncières propriétés non bâties JA	400,00 €					400,00 €	442,00 €
	7398	versements et restitution de prélèvements divers	700,00 €					700,00 €	214,00 €
chap	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	254 550,00 €					256 650,00 €	220 517,12 €
	605	achats de matériel équipement et travaux	100,00 €					100,00 €	- €
	60611	eau et assainissement	4 600,00 €					4 600,00 €	3 714,94 €
	60612	energie électricité	47 500,00 €					47 500,00 €	47 352,56 €
	60618	autres fournitures non stockables	8 200,00 €					8 200,00 €	7 785,90 €
	60621	combustibles	1 100,00 €					1 100,00 €	1 502,06 €
	60622	carburant	4 500,00 €					4 500,00 €	3 884,92 €
	60623	alimentation	1 000,00 €					1 000,00 €	585,34 €
	60624	Produit de traitement	1 800,00 €					1 800,00 €	- €
	60631	fournitures d'entretien	13 000,00 €					13 000,00 €	11 505,63 €
	60632	fournitures de petit équipement	27 000,00 €					27 000,00 €	28 328,05 €
	60633	fournitures de voirie	8 000,00 €					8 000,00 €	6 323,50 €
	60636	vêtement de travail	4 000,00 €					4 000,00 €	2 562,98 €
	6064	fournitures administratives	2 500,00 €					2 500,00 €	1 724,55 €
	6065	livres disques cassettes bibliothèques	1 500,00 €					1 500,00 €	841,86 €
	6067	fournitures scolaires	8 500,00 €					8 500,00 €	7 815,57 €
	6068	autres matières et fournitures	500,00 €					500,00 €	2 161,72 €
	611	contrats de prestations de services				2 100,00 €		2 100,00 €	- €
	6135	locations mobilières	4 500,00 €					4 500,00 €	5 573,96 €
	61521	terrains entretien	9 000,00 €					9 000,00 €	8 796,00 €
	615221	entretien et réparations bâtiments publics	6 500,00 €					6 500,00 €	4 021,20 €
	615231	entretien de la voirie	16 000,00 €					16 000,00 €	10 656,57 €
	615232	entretien des réseaux	1 000,00 €					1 000,00 €	- €
	61551	matériel roulant	6 500,00 €					6 500,00 €	6 324,30 €
	61558	autres biens mobiliers	9 500,00 €					9 500,00 €	899,94 €
	6156	maintenance	15 000,00 €					15 000,00 €	10 586,45 €
	6161	assurances multirisques	16 500,00 €					16 500,00 €	17 133,29 €
	617	études recherches	1 000,00 €					1 000,00 €	- €
	6188	autres frais divers	4 500,00 €					4 500,00 €	4 552,80 €
	6225	Indemnités du comptable et régisseurs	500,00 €					500,00 €	- €
	6226	honoraires	1 500,00 €					1 500,00 €	630,00 €
	6227	frais d'actes et de contentieux	300,00 €					300,00 €	570,00 €
	6228	divers	3 000,00 €					3 000,00 €	4 425,28 €
	6231	annonces et insertion	1 000,00 €					1 000,00 €	155,88 €
	6232	fêtes et cérémonies	4 500,00 €					4 500,00 €	3 488,81 €
	6237	publications	1 500,00 €					1 500,00 €	1 247,40 €
	6238	divers	700,00 €					700,00 €	- €
	6247	transport collectif	1 300,00 €					1 300,00 €	990,00 €
	6251	voyages et déplacements	500,00 €					500,00 €	29,00 €
	6256	missions	500,00 €					500,00 €	189,96 €
	6257	réception						- €	- €
	6261	frais d'affranchissement	2 800,00 €					2 800,00 €	2 052,77 €
	6262	frais de télécommunication	9 000,00 €					9 000,00 €	8 572,82 €
	627	services bancaires et assimilés	200,00 €					200,00 €	0,11 €
	6288	autres services extérieurs	250,00 €					250,00 €	- €
	63512	taxes foncières	2 800,00 €					2 800,00 €	3 311,00 €
	6355	taxes et impôts sur les véhicules	100,00 €					100,00 €	- €
	637	Autres impôts et taxes	300,00 €					300,00 €	220,00 €
CHAP	012	CHARGES DE PERSONNEL	453 460,00 €					453 460,00 €	441 223,90 €
	6218	autres personnels extérieurs	6 000,00 €					6 000,00 €	2 077,94 €
	6331	Versement de transport	500,00 €					500,00 €	646,06 €
	6332	cotisations fnal	260,00 €					260,00 €	258,35 €
	6336	cotisations cnfpt et cdg	6 000,00 €					6 000,00 €	5 621,29 €
	6338	impôts et taxes sur rémunérations	800,00 €					800,00 €	775,35 €
	6411	personnel titulaire	274 000,00 €					274 000,00 €	277 874,67 €
	6413	personnel non titulaire	22 000,00 €					22 000,00 €	17 020,18 €
	6451	cotisations URSSAF	45 000,00 €					45 000,00 €	43 632,38 €
	6453	cotisations aux caisses de retraite	74 300,00 €					74 300,00 €	73 045,18 €
	6454	cotisations POLE EMPLOI	500,00 €					500,00 €	634,02 €
	6455	cotisations assurances du personnel	16 000,00 €					16 000,00 €	13 931,29 €
	6458	cotisations aux autres organismes sociaux	1 000,00 €					1 000,00 €	912,00 €
	6474	versements aux œuvres sociales	3 000,00 €					3 000,00 €	3 021,00 €
	6475	médecine du travail pharmacie	200,00 €					200,00 €	112,19 €
	6478	autres charges sociales diverses	1 400,00 €					1 400,00 €	1 200,00 €
	6488	autres charges	2 500,00 €					2 500,00 €	462,00 €
								- €	

CHAP 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	153 722.00 €					161 775.53 €	141 085.57 €
6531	indemnités des élus	39 000.00 €					39 000.00 €	38 051.53 €
6533	cotisations retraites	2 000.00 €					2 000.00 €	1 613.13 €
6535	formation cotisations dif élus	500.00 €					500.00 €	384.00 €
65372	Cotisations au fonds de l'allocation	50.00 €					50.00 €	48.17 €
6541	créances admises en non valeur	80.00 €					80.00 €	
6542	créances éteintes	30.00 €					30.00 €	
6553	services incendie						- €	
65541	contributions aux fds compensations des charges territoria	200.00 €					200.00 €	
65548	autres contributions	2 000.00 €					2 000.00 €	1 962.35 €
6558	autres contributions obligatoires	3 000.00 €			8053.53		11 053.53 €	1 880.93 €
657361	caisse des écoles	19 000.00 €				200.00 €	19 200.00 €	19 167.05 €
657362	ccas	7 200.00 €		210.00 €			7 410.00 €	7 410.00 €
657363	spa	73 362.00 €					73 362.00 €	66 221.97 €
6574	subventions de fonctionnement aux associations et autres	7 300.00 €		- 210.00 €		200.00 €	6 890.00 €	4 217.00 €
65888	Autres						- €	129.44 €
CHAP 66	CHARGES FINANCIERES	16 268.15 €					16 268.15 €	15 693.15 €
66111	intérêts réglés à l'échéance	15 068.15 €					15 068.15 €	15 068.15 €
6616	intérêts bancaires et sur opération de financement	500.00 €					500.00 €	
6688	autres	700.00 €					700.00 €	625.00 €
CHAP 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €					- €	
678	autres charges exceptionnelles/excedent asst 2018	- €					- €	
	autres charges exceptionnelles						- €	
CHAP 42	OPERATIONS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS ORDRE	4 760.48 €					4 760.48 €	4 760.48 €
6688	autres						- €	
675	valeurs comptables des immobilisations cédées	- €					- €	
6811	dotations aux amortissements	4 100.70 €					4 100.70 €	4 100.70 €
6862	dotation aux amortissement charges financière à repartir	659.78 €					659.78 €	659.78 €
CHAP	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	140 000.00 €	- 2 000.00 €				138 000.00 €	
023	virement à la section d'investissement	140 000.00 €	- 2 000.00 €				138 000.00 €	
TOTAUX	section fonctionnement dépenses	1 038 718.00 €					1 044 771.53 €	828 693.22 €

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT							DEPENSES	
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE							BP 2020	CA 2020
DEPENSES	INVESTISSEMENT	reports 19	BP 2020	dm 1	DM2	DM 4	TOTAL	REALISATIONS 2020
	libellés		PREVISIONS				BP + DM	
			NVELLES PREV + REPORT					
	020	Dépenses imprévues d'investissement	6 388.93 €	6 388.93 €			6 388.93 €	
opération		NON AFFECTE	11 992.90 €	231 524.95 €	243 517.85 €		236 269.85 €	78 297.23 €
CHAP	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION		23 000.00 €	23 000.00 €		23 000.00 €	22 995.52 €
	192	plus ou moins value sur cession d'immobilisations					- €	
	4817	pénalités de renégociation de la dette					- €	
	2313	constructions		15 000.00 €	15 000.00 €		15 000.00 €	17 248.03 €
	2318	autres immobilisations corporelles		8 000.00 €	8 000.00 €		8 000.00 €	5 747.49 €
	041	OPERATIONS ORDRE PATRIMONIALES					- €	
	204412	subvention équipement bâtiments et installations					- €	
	10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		- €	- €		- €	
	1068	excédent d'investissement budget assainissement à reverser		- €	- €		- €	- €
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		36 917.85 €	36 917.85 €		36 917.85 €	36 917.85 €
	1641	emprunts en euros		36 917.85 €	36 917.85 €		36 917.85 €	36 917.85 €
	166	refinancement de la dette					- €	
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		600.00 €	600.00 €		- €	
	2031	frais d'études						
	2051	concessions et droits similaires		600.00 €	600.00 €	- 600.00 €	- €	
	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	4 000.00 €	4 000.00 €	8 000.00 €		8 000.00 €	324.25 €
	2041582	autres groupements- bâtiments et installations	4 000.00 €	4 000.00 €	8 000.00 €		8 000.00 €	324.25 €
CHAP	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €	15 000.00 €	15 000.00 €		14 352.00 €	10 066.71 €
	2111	terrains		500.00 €	500.00 €		500.00 €	
	2158	autres installations matériel et outillage techniques		1 500.00 €	1 500.00 €	2 452.00 €	3 952.00 €	3 397.33 €
	2184	mobilier bâtiments div		2 000.00 €	2 000.00 €		2 000.00 €	696.00 €
	2188	autres immobilisations corporelles		11 000.00 €	11 000.00 €	- 2 700.00 € - 400.00 €	7 900.00 €	5 973.38 €
	21316	équipement cimetière					- €	
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 992.90 €	152 007.10 €	160 000.00 €		154 000.00 €	7 992.90 €
	2318	autres immobilisations corporelles	7 992.90 €	152 007.10 €	160 000.00 €	- 6 000.00 €	154 000.00 €	7 992.90 €
opération	292	REPARATION DE BATIMENTS COMMUNAUX		19 000.00 €	19 000.00 €		19 000.00 €	5 700.00 €
CHAP	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	2111	terrains						
	21311	hôtel de ville						
	2183	matériel informatique						
	2188	autres immobilisations corporelles						1 075.20 €
CHAP	23	IMMOBILISATIONS EN COURS		19 000.00 €	19 000.00 €		19 000.00 €	
	2313	constructions		9 500.00 €	9 500.00 €		9 500.00 €	4 624.80 €
	2318	autres immobilisations corporelles		9 500.00 €	9 500.00 €		9 500.00 €	
opération	380	TRAVAUX ISOLATION CHAUFFAGE ECOLE						
CHAP	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION						
	2313	constructions						
CHAP	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	2135	installation générale et agencement aménagement constructions						
CHAP	23	IMMOBILISATION EN COURS						
	2313	constructions						
opération	403	AMENAGEMENT TERRAIN ROUTE DE LOCMARIA		600.00 €	600.00 €		600.00 €	

opération	403	AMENAGEMENT TERRAIN ROUTE DE LOCMARIA		600.00 €	600.00 €			600.00 €	
CHAP	23	IMMOBILISATION EN COURS		600.00 €	600.00 €			600.00 €	
	2315	installations matériel et outillage technique		600.00 €	600.00 €			600.00 €	
opération	406	ACQUISITION OUVRAGE BIBLIOTHEQUE						- €	
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						- €	
	2188	autres immobilisations corporelles						- €	
opération	408	AMENAGEMENT CHEMIN PIETONNIER	67 848.00 €	1 200.00 €	69 048.00 €			69 048.00 €	67 391.80 €
CHAP	23	IMMOBILISATION EN COURS						- €	
	2315	installations matériel et outillage technique	67 848.00 €	1 200.00 €	69 048.00 €			69 048.00 €	67 391.80 €
opération	411	MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX		- €				- €	
CHAP	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION						- €	
	2313	constructions						- €	
	2318	autres immobilisations corporelles						- €	
CHAP	23							- €	
	2318	autre immobilisations corporelle						- €	
opération	418	VOIRIE COMMUNALE 2017						- €	
CHAP	23	IMMOBILISATION EN COURS						- €	
	2315	installations matériel et outillage technique						- €	
opération	420	RESTAURATION STATUES CHAPELLE DE LOCMARIA ET EGLISE						- €	
CHAP	23	IMMOBILISATION EN COURS						- €	
	2316	restauration des collections et œuvres d'art						- €	
opération	421	ACHAT DE MATERIEL POUR LES SERVICES TECHNIQUES 2017						- €	
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						- €	
	2158	autres installations matériel et outillage						- €	
opération	424	ACHAT DE MATERIEL POUR LES SERVICES TECHNIQUES	1 200.00 €	26 300.00 €	27 500.00 €			27 500.00 €	5 967.23 €
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 200.00 €	26 300.00 €	27 500.00 €			27 500.00 €	5 967.23 €
	21571	matériel roulant voirie		3 000.00 €	3 000.00 €			3 000.00 €	
	21578	autre matériel et outillage de voirie	1 200.00 €	1 800.00 €	3 000.00 €			3 000.00 €	1 070.03 €
	2158	autres installations matériel et outillage techniques	0	18 500.00 €	18 500.00 €			18 500.00 €	3 108.00 €
	2188	autres immobilisations corporelles		3 000.00 €	3 000.00 €			3 000.00 €	1 789.20 €
opération	425	ACHAT DE VIDEOPROJECTEURS informatique ECOLE						- €	

	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							- €
	2051	concessions et droits similaires							- €
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							- €
	2183	matériel de bureau et matériel informatique							- €
opération	426	ACHAT MOBILIER SECRETARIAT DE MAIRIE 2018	4 693.20 €	750.80 €	5 444.00 €			6 044.00 €	5 806.90 €
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		150.00 €	150.00 €			540.00 €	599.00 €
	2051	concessions et droits similaires		150.00 €	150.00 €	390.00 €		540.00 €	599.00 €
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 693.20 €	600.80 €	5 294.00 €			5 504.00 €	5 207.90 €
	2183	matériel de bureau et matériel informatique	4 693.20 €	600.80 €	5 294.00 €	210.00 €		5 504.00 €	5 207.90 €
opération	427	ACHAT DE VEHICULE POUR LE TRANSPORT DE REPAS							- €
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							- €
	2182	matériel de transport							- €
opération	428	ACHAT DE MATERIEL PSYCHOMETRIQUE GROUPE SCOL 2018							- €
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							- €
	2183	matériel de bureau et matériel informatique							- €
opération	429	ACHAT D'UN SECHE LINGE GROUPE SCOLAIRE							- €
CHAP	21	IMMOBILISATION EN COURS							- €
	2158	autres installations matériel et outillage technique							- €
opération	430	AMENAGEMENT EX LOCAL SECAD EN CABINET MEDICAL							- €
CHAP	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION		- €					- €
	2313	constructions							- €
CHAP	23	IMMOBILISATIONS EN COURS							- €
	2313	constructions							- €
opération	431	CHAUFFAGE SALLE POLYVALENTE		85 000.00 €	85 000.00 €			85 000.00 €	82 632.70 €
CHAP	20	IMMOBILISATIONS IMMOBILISATION INCORPORELLE		85 000.00 €	85 000.00 €			85 000.00 €	
	2031	frais d'études		- €				- €	
CHAP	23	IMMOBILISATIONS EN COURS		85 000.00 €	85 000.00 €			85 000.00 €	82 632.70 €
	2313	constructions		85 000.00 €	85 000.00 €			85 000.00 €	82 632.70 €
opération	432	TRAVAUX DE VOIRIE 2019	20 270.66 €	0.34 €	20 271.00 €			20 271.00 €	12 708.90 €
CHAP	23	IMMOBILISATION EN COURS	20 270.66 €	0.34 €	20 271.00 €			20 271.00 €	12 708.90 €
	2315	installations matériel et outillage technique	20 270.66 €	0.34 €	20 271.00 €			20 271.00 €	12 708.90 €
opération	433	TRAVAUX EGLISE	10 850.40 €	19 149.60 €	30 000.00 €			30 000.00 €	7 826.40 €
CHAP	23	IMMOBILISATION EN COURS	10 850.40 €		30 000.00 €			30 000.00 €	7 826.40 €
	2313	constructions	10 850.40 €	19 149.60 €	30 000.00 €			30 000.00 €	7 826.40 €
opération	434	PARE-BALLONS STADE	7 627.86 €	0.14 €	7 628.00 €			7 628.00 €	7 627.86 €
CHAP	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 627.86 €	0.14 €	7 628.00 €			7 628.00 €	7 627.86 €
	2181	installations générales agencements et aménagements	7 627.86 €	0.14 €	7 628.00 €			7 628.00 €	7 627.86 €
opération	435	SIGNALTIQUE	10 000.00 €	- €	10 000.00 €			10 000.00 €	
CHAP	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000.00 €	- €	10 000.00 €			10 000.00 €	
	21578	autre matériel et outillage de voirie	10 000.00 €	- €	10 000.00 €			10 000.00 €	
opération	436	AIRE CAMPING CAR		26 000.00 €	26 000.00 €			26 000.00 €	
CHAP	40	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							- €
	2318	autres immobilisations corporelles							- €
CHAP	23	IMMOBILISATION EN COURS		26 000.00 €	26 000.00 €			26 000.00 €	
	2318	autres immobilisations corporelles		26 000.00 €	26 000.00 €			26 000.00 €	
opération	437	REHABILITATION CHAPELLE DE LOCMARIA	12 433.46 €	66.54 €	12 500.00 €			15 250.00 €	12 433.46 €
CHAP	23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 433.46 €	66.54 €	12 500.00 €			15 250.00 €	12 433.46 €
	2313	constructions					15 250.00 €	15 250.00 €	12 433.46 €
	2318	autres immobilisations corporelles	12 433.46 €	66.54 €	12 500.00 €		- 12 500.00 €	- €	
	438	PROGRAMME VOIRIE 2020		25 000.00 €	25 000.00 €			31 000.00 €	24 838.08 €
CHAP	23	IMMOBILISATION EN COURS		25 000.00 €	25 000.00 €			31 000.00 €	24 838.08 €
	2315	installations matériel et outillage technique		25 000.00 €	25 000.00 €	6 000.00 €		31 000.00 €	24 838.08 €
	439	MOBILIER INTERIEUR ET EXTERIEUR ECOLE		5 000.00 €	5 000.00 €			7 700.00 €	7 678.89 €
CHAP	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5 000.00 €	5 000.00 €			7 700.00 €	7 678.89 €
	2184	mobilier bâtiments école		2 000.00 €	3 000.00 €	2 700.00 €		5 700.00 €	5 786.25 €
	2188	mobilier extérieur cour		3 000.00 €	2 000.00 €			2 000.00 €	1 892.64 €
CHAP	440	PARCOURS PECHE VALORISATION HALLEUTIQUE							
	2318	autres immobilisations corporelles							
CHAP	23	IMMOBILISATION EN COURS							
	2315	installations matériel et outillage technique							
opération	442	REHABILITATION PARTIE SANITAIRE DU GITE							
CHAP	23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	2313	constructions							
		TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	146 916.48 €	445 981.30 €	592 897.78 €		4 802.00 €	597 699.78 €	318 909.45 €

- RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES	INVESTISSEMENT recettes	BP 2020	DM 1	dm4	BP 2020	CA 2020
comptes	libellés	PREVISIONS				
opérations						
chap/art						
opération	NON AFFECTE	514 320.78 €			514 320.78 €	356 459.82 €
CHAP	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	136 672.36 €			136 672.36 €	136 672.36 €
	001 solde d'exécution de la section investissement reporté	136 672.36 €			136 672.36 €	136 672.36 €
	001 Reprise excédent investion budget assainissement 2018	- €			- €	- €
		- €			- €	- €
		- €			- €	- €
CHAP	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	140 000.00 €			138 000.00 €	
	021 virement de la section de fonctionnement	140 000.00 €	-2000		138 000.00 €	
CHAP	024 PRODUITS DE CESSIONS	20 000.00 €			22 000.00 €	
	024 produits de cessions	20 000.00 €	2000		22 000.00 €	
CHAP	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	- €			4 760.48 €	4 760.48 €
	1641 emprunts en euros				- €	
	2111 terrains				- €	
	21571 matériel roulant voirie				- €	
	2802 amortissement des immobilisations corporelles				- €	
	28041582 autres groupements batiments et installations	4 100.70 €			4 100.70 €	4 100.70 €
	28158 autres installations et outillages techniques					
	4817 pénalités de renégociation de la dette	659.78 €			659.78 €	659.78 €
CHAP	041 OPERATIONS ORDRE PATRIMONIALES				- €	
	2111 terrains				- €	
CHAP	10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	212 387.94 €			212 387.94 €	212 386.98 €
	1068 excédent de fonctionnement capitalisé	190 087.94 €			190 087.94 €	190 087.94 €
	10222 fctva	20 000.00 €			20 000.00 €	21 760.69 €
	10226 taxe aménagement	2 300.00 €			2 300.00 €	538.35 €
CHAP	13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	500.00 €			500.00 €	2 640.00 €
	1328 subventions autres	500.00 €			500.00 €	
	1321 subventions Etat					2 640.00 €
	1327 budget communautaire et fonds structurels				- €	
CHAP	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				- €	
	166 refinancement de la dette				- €	
opération	380 TRAVAUX ISOLATION CHAUFFAGE ECOLE				- €	

opération	380	TRAVAUX ISOLATION CHAUFFAGE ECOLE							- €	
CHAP	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT							- €	
	1321	Etat établissement nationaux							- €	
	1323	département							- €	
	1328	autres							- €	
opération	403	AMENAGEMENT TERRAIN ROUTE DE LOCMARIA							- €	
CHAP	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT							- €	
	1328	autres							- €	
opération	408	AMENAGEMENT CHEMIN PIETONNIER	35 018,00 €						35 018,00 €	35 018,00 €
CHAP	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	35 018,00 €						35 018,00 €	35 018,00 €
	1322	subvention REGION					35 018,00 €		35 018,00 €	35 018,00 €
	1342	amendes de police	35 018,00 €				-35 018,00 €		- €	
opération	418	VOIRIE COMMUNALE 2017							- €	
CHAP	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT							- €	
	1342	amendes de police							- €	
opération	420	RESTAURATION STATUES CHAPELLE DE LOCMARIA ET EGLISE	- €						- €	
CHAP	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT							- €	
	1321	Etat établissement nationaux							- €	
	1322	région							- €	
	1323	département							- €	
opération	424	ACHAT DE MATERIEL POUR LES SERVICES TECHNIQUES 2018	- €						- €	
CHAP	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT							- €	
	1322	région							- €	
opération	425	informatique ECOLE	9 459,00 €						9 459,00 €	
CHAP	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	9 459,00 €						9 459,00 €	
	1322	région	9 459,00 €						9 459,00 €	
opération	431	CHAUFFAGE SALLE POLYVALENTE	31 000,00 €						31 000,00 €	- €
CHAP	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	31 000,00 €						31 000,00 €	
	1321	Etat-DSIL								
	1323	département	31 000,00 €						31 000,00 €	
	1328	autre ADEME							- €	
opération	432	TRAVAUX DE VOIRIE 2019							- €	4 802,00 €
CHAP	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT							- €	4 802,00 €
	1342	amendes de police					4 802,00 €		4 802,00 €	4 802,00 €
opération	434	PARE-BALLONS STADE	3 100,00 €						3 100,00 €	3 100,00 €
CHAP	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	3 100,00 €						3 100,00 €	3 100,00 €
	1328	subvention FFF	3 100,00 €						3 100,00 €	3 100,00 €
opération	436	AIRE CAMPING CARS								
CHAP	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT								
	1328	Fonds de concours GPA								
opération	437	REHABILITATION CHAPELLE DE LOCMARIA							- €	2 072,24 €
CHAP	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	- €						- €	2 072,24 €
	1321	Etat établissement nationaux	- €						- €	2 072,24 €
	1322	région							- €	2 072,24 €
	1323	département							- €	2 072,24 €
opération	440	PARCOURS PECHE								
CHAP	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT								
	1323	Subvention région								
		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	592 897,78 €						597 699,78 €	401 452,06 €
		EXCEDENT INVESTISSEMENT 2020							82 542,61 €	EXCEDENT 2020

Pour le budget communal, au niveau de la section de fonctionnement, Monsieur MEUNIER fait remarquer des baisses de dépenses au niveau des dépenses scolaires, notamment dues à la période de fermeture de l'école lors du 1^{er} confinement. Il indique également une baisse au niveau des dépenses de vêtements de travail du personnel consécutive à la résiliation et à la renégociation du contrat avec ELIS. Pour ce qui concerne les charges de personnel, l'augmentation est due à la mise en œuvre du RIFSEEP mais aussi aux remplacements à l'école, de divers arrêts de travail avec recrutement de personnel temporaire et l'emploi d'un agent saisonnier aux services techniques. D'autre part, la nécessité de versement de subventions d'équilibre et d'apurement des budgets des lotissements, explique l'augmentation des dépenses au chapitre 65 « autres charges courantes ».

Monsieur MEUNIER souligne une baisse des charges financières générées par une baisse des taux d'intérêt de certains emprunts.

Au niveau des recettes, Monsieur MEUNIER fait observer une baisse essentiellement due à la crise sanitaire pour : la garderie périscolaire, la mise à disposition du personnel à l'ALSH de l'Agglomération, les locations de salles communales, du gîte et des droits de stationnement sur l'aire de camping-car.

Monsieur MEUNIER précise une légère hausse des recettes fiscales consécutives à une majoration des bases fiscales de la taxe foncière. Les dotations de l'Etat restent stables, ce qui est toutefois rassurant, avec même une hausse de la dotation de solidarité rurale.

Madame BLAIZE s'étonne de la baisse non significative des consommations d'électricité alors que l'éclairage public a été réduit pendant les périodes de confinement.

Monsieur Le Maire explique qu'il ne faut pas se baser sur la facturation qui est souvent effectuée en décaler mais sur les données réelles de consommation. Pendant le confinement, la baisse des temps d'éclairage n'a pas été significative et donc n'a pas généré de grosses économies à ce niveau.

Madame JEZEQUEL confirme que la périodicité de paiement des factures de consommation de fluides (électricité, eau, gaz) en fin d'année peut varier d'un exercice comptable à un autre. En effet, la clôture de l'exercice comptable de l'année N-1 est fixée généralement pour la section de fonctionnement, dès le début janvier de l'année N. En conséquence, un léger décalage dans la réception des factures des consommations N-1 peut obliger leurs paiements sur l'année N.

Madame BLAIZE relève une somme relativement importante concernant le photocopieur de la mairie, même si ces prestations demeurent coûteuses pour les collectivités.

Madame JEZEQUEL précise que sur le document préparatoire remis aux élus, chaque ligne de comptes n'a pu être détaillée. Le compte 6156 comprend certes, la maintenance du copieur de la mairie mais aussi celui du Groupe Scolaire, du matériel informatique de la mairie, du matériel informatique de l'école, des vérifications règlementaires des installations de gaz et d'électricité dans les ERP. C'est un poste de dépenses relativement important mais incontournable.

Madame JEZEQUEL rappelle que les tirages de copies au copieur de la Mairie ont été normalement réduits du fait de la dématérialisation des documents lors des réunions de conseil municipal notamment. Il y a eu donc un gros effort de fait à ce niveau depuis 1 an.

Madame BLAIZE demande à quoi correspondent les frais de rédaction pour l'immeuble de LOCMARIA et s'interroge sur le fait que ces frais sont normalement à la charge des acquéreurs.

Monsieur Le Maire explique qu'il s'agit d'une opération de cession d'un bien sans maître situé à Locmaria.

Madame JEZEQUEL précise que pour des raisons de complexité administrative et juridique, la rédaction de l'acte de cession a été confiée au Centre de Gestion. A ce jour, cet acte est toujours en cours de publication au service de publicité foncière et a dû faire l'objet de deux rectifications par le Centre de Gestion. Les frais d'acte engagés par la Commune seront remboursés par l'acquéreur (délibération du conseil municipal de 2019 prévue à cet effet), dès que l'opération pourra être enregistrée en comptabilité c'est-à-dire à réception de l'acte publié par le service de publicité foncière. Ne s'agissant pas d'une cession simple mais issue d'une procédure d'abandon de bien sans maître, la procédure est longue.

Monsieur Le Maire ajoute que la procédure s'est déroulée en deux temps, puisqu'il a fallu faire entrer le bien sans maître dans l'actif de la commune pour ensuite, le céder. Le recours au Centre de Gestion était nécessaire moyennant des frais de rédaction.

Madame BLAIZE demande si la commune perçoit toujours des redevances pour la centrale électrique de Nénez.

Monsieur Le Maire précise que cela relève désormais de la compétence de l'Agglomération au même titre que le produit de la taxe professionnelle. Des ajustements sont ensuite opérés par le calcul et le versement de compensations à la commune.

Madame BLAIZE souhaite savoir si pour l'antenne relais et la station météo il en est de même.

Monsieur Le Maire précise que la station météo étant située sur un terrain communal, une redevance d'occupation annuelle est donc perçue, à ce titre, par la commune.

Madame BLAIZE souhaiterait obtenir des explications sur le produit des amendes de police.

Madame JEZEQUEL explique que le produit issu des amendes de police est collecté par l'Etat pour être ensuite alloué aux collectivités sous forme d'aides aux opérations de sécurisation de la voirie notamment. Dans ce cadre et après instruction d'un dossier par l'antenne technique départementale de GUINGAMP, une aide a été versée pour le financement des travaux de voirie 2019 : les chicanes de LOGUELLOU ainsi que différents aménagements de voirie en zone urbaine. Pour 2021, un versement serait attendu pour la réalisation du chemin piétonnier. Il n'y a rien de certain en considération de la baisse du produit des amendes à la suite des dégradations des radars pendant les manifestations de 2019.

Monsieur MEUNIER souligne l'importance de poser des questions s'agissant de la première période budgétaire du mandat.

Madame JEZEQUEL indique que le domaine des finances est sans doute très chronophage à première vue.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il existe des formations.

Madame JEZEQUEL annonce qu'en 2022, il faudra se reformer puisqu'en 2023 la nomenclature comptable va être changée (passage de la M 14 en M 57). Au fil du temps, le plan comptable des collectivités publiques s'est rapproché du plan général comptable du secteur privé. En 2023, il y aura sans doute un pas de plus fait en ce sens.

Pour les subventions d'investissement, Monsieur Le Maire fait observer qu'il y a un décalage entre la réalisation des opérations et la perception des subventions. Il faut parfois attendre jusqu'à 2ans avant de les encaisser et particulièrement pour les fonds européens. La récupération de la TVA suit aussi ce principe puisque le fonds de compensation de la TVA est versé en année N pour les travaux réalisés en N-1.

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - CHAUFFERIE BOIS**

Monsieur MEUNIER rappelle que la commune dispose de 2 chaudières bois : une qui alimente la mairie, le château et le pôle de proximité de l'agglomération et une autre qui alimente la ludothèque et le gîte communal. Le principal acquéreur de KWH/CHALEUR est l'Agglomération. Le transfert et la fermeture de certains services de l'agglomération sur la commune vont peser sur le déficit.

- DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT			chaufferie		BP	CA
DEPENSES	comptes	libellés	COMPTE ADMINISTRATIF 2019		2020	2020
			prévisions	réalisations	prévisions	Réalisation
			2019		2020	
article/chap						
	002	résultat fonctionnement reporté excédent ou déficit	7 761.02 €	7 761.02 €	5 917.39 €	5 917.39 €
	022	dépenses imprévues	541.93 €		85.56 €	
chap	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	32 000.00 €	28 137.87 €	30 300.00 €	29 468.98 €
	6061	fournitures granulés bois	30 000.00 €	25 884.47 €	27 000.00 €	26 174.97 €
	6063	fournitures d'entretien	400.00 €	93.02 €	400.00 €	29.21 €
	61558	autres biens mobiliers	1 500.00 €	2 160.38 €	2 800.00 €	3 264.80 €
	6156	maintenance	100.00 €		100.00 €	- €
CHAP	042	OPERATIONS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS ORDRE	10 223.40 €	10 223.40 €	10 223.40 €	10 223.40 €
	6811	dotations aux amortissements	10 223.40 €	10 223.40 €	10 223.40 €	10 223.40 €
TOTAUX		section fonctionnement dépenses	50 526.35 €	46 122.29 €	46 526.35 €	45 609.77 €
RECETTES			COMPTE ADMINISTRATIF		BP	CA
			2019		2020	2020
	comptes	libellés	prévisions	réalisations	prévisions	
chap	article/chap		2019	2019	2020	
	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	44 000.00 €	33 878.55 €	40 000.00 €	31 802.60 €
	701	ventes de produits finis et intermédiaires	44 000.00 €	33 878.55 €	40 000.00 €	31 802.60 €
	74	DOTATIONS	- €		- €	
chap	74741	subvention communal	- €		- €	
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	200.00 €	- €	200.00 €	223.53 €
	778	produits exceptionnels divers	200.00 €	- €	200.00 €	223.53 €
CHAP	042	OPERATIONS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS ORDRE	6 326.35 €	6 326.35 €	6 326.35 €	6 326.35 €
TOTAUX	777	quote part des subventions d'investissement virées au résultat	6 326.35 €	6 326.35 €	6 326.35 €	6 326.35 €
		section fonctionnement RECETTES	50 526.35 €	40 204.90 €	46 526.35 €	38 352.48 €
			- €		- €	
		DEFICIT DE FONCTIONNEMENT		DEFICIT	RESULTAT 2020	- 7 257.29 €

- **DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES	SECTION INVESTISSEMENT		COMPTE ADMINISTRATIF		BP	CA
	comptes	libellés	2019		2020	2020
			prévisions	réalisations	prévisions	réalisations
opérations			2019	2019	2019	2020
chap/art						
opération						
CHAP		NON AFFECTE	10 223.40 €	9 749.05 €	6 326.35 €	6 326.35 €
040		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	6 326.35 €	6 326.35 €	6 326.35 €	6 326.35 €
13912		région	166.95 €	166.95 €	166.95 €	166.95 €
13913		département	333.90 €	333.90 €	333.90 €	333.90 €
13914		communes	2 821.07 €	2 821.07 €	2 821.07 €	2 821.07 €
13915		groupement de collectivités	1 199.28 €	1 199.28 €	1 199.28 €	1 199.28 €
13917		budget communautaire et fonds structurels	1 471.25 €	1 471.25 €	1 471.25 €	1 471.25 €
13918		autres	333.90 €	333.90 €	333.90 €	333.90 €
CHAP						
001		SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	3 422.70 €	3 422.70 €	- €	
001		solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 422.70 €	3 422.70 €	- €	
CHAP						
23		immobilisations en cours	474.35 €		4 371.40 €	
2318		autre immobilisations corporelles en cours	474.35 €		4 371.40 €	0
		TOTAL SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	10 223.40 €	9 749.05 €	10 697.75 €	6 326.35 €
RECETTES						
			2019		2020	2020
comptes	libellés	prévisions	réalisations	prévisions	realisations	
opérations						
opération	chap/art					
CHAP		NON AFFECTE	10 223.40 €	10 223.40 €	10 223.40 €	10 223.40 €
040		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION		10 223.40 €	10 223.40 €	10 223.40 €
28135		installations générales agencements aménagement des ctions	10 223.40 €	10 223.40 €	10 223.40 €	10 223.40 €
CHAP				- €		
16		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	- €	- €	
1641		emprunts en cours				
CHAP						
001		SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT REPORTE			474.35	474.35 €
001		solde d'exécution de la section d'investissement reporté			474.35	474.35 €
		TOTAL SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	10 223.40 €	10 223.40 €	10 697.75 €	10 697.75 €
		excédent D' INVESTISSEMENT 2019	474.35 €	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2020		4 371.40 €

Monsieur MEUNIER précise que la fermeture de la ludothèque de l'agglomération est prévue dès juin prochain.

Monsieur CONNAN demande si la ludothèque et le château sont les principaux consommateurs de KWH/CHALEUR.

Monsieur Le Maire indique que la perte d'occupation des locaux voire la fermeture, comme celle du château depuis bientôt un an, a un impact sur les recettes de la chaufferie. La difficulté est que les 2 chaudières ont été dimensionnées pour le raccordement de plusieurs bâtiments. Une réflexion sera à mener sur le devenir des bâtiments.

Monsieur Le Maire informe que l'occupation du château va être, à court terme, problématique puisque l'Agglomération, dans le cadre de l'exercice de sa compétence maison nature, ne souhaiterait plus gérer la partie restauration et hébergement. En ce sens, elle ne permet plus l'accueil de groupes pendant les temps événementiels : Rando-Muco, PLB, Festival du Blues et les Sports Gaéliques. Une rencontre est prévue avec les représentants du CRIR pour échanger sur cette problématique.

Madame BALTUS demande si l'agglomération n'est pas tenue à un préavis avant de quitter les lieux.

Madame JEZEQUEL précise que pour la ludothèque, il n'y a pas de bail mais une simple convention de mise à disposition des locaux à titre gratuit. La commune a été informée, du départ du service enfance jeunesse, officiellement en début d'année par le responsable du service.

Monsieur Le Maire rappelle que la contribution au chauffage et à la consommation d'eau date de 5 à 6 ans, auparavant la gratuité était entière.

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - LOTISSEMENT HAMEAU DES 2 RIVIERES**

- **DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Monsieur MEUNIER informe qu'un plan d'apurement 2020/2025 a été établi en 2020 de façon à réduire le déficit du budget.

APUREMENT DU DEFICIT DU LOTISSEMENT HAMEAU DES 2 RIVIERES	
--	--

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2019	312 454.15 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2019	180 138.42 €
INTERETS EMPRUNTS DUS	17 776.93 €
INTERETS EMPRUNTS DUS	36 503.64 €
TOTAL MONTANT A APURER	186 596.30 €

ETALEMENTS SUR BUDGET COMMUNAL COMPTE		657363
--	--	---------------

2020	31 099.38 €	
2021	31 099.38 €	
2022	31 099.38 €	
2023	31 099.38 €	
2024	31 099.38 €	
2025	31 099.40 €	
	186 596.30 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

HAMEAU DES 2 RIVIERES

		COMPTE ADMINISTRATIF 2019		BP 2020	CA 2020
comptes	libellés	prévisions	réalisations	previsions	réalisations
article/chap					
002	resultat de fonctionnement N-1			312 454.15 €	312 454.15 €
043	TRANSFERTS A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONCT ORDRE	9 700.06 €	9 700.06 €	- €	
608	frais accessoires sur terrains en cours d'amgt	9 700.06 €	9 700.06 €	- €	
66	CHARGES FINANCIERES	9 700.06 €	9 700.06 €	8 852.93 €	8 852.93 €
66111	intérêts réglés à échéance	9 700.06 €	9 700.06 €	8 852.93 €	8 852.93 €
042	OPERATIONS DE TRANSFERTS ENTRE SECTION ORDRE	330 954.09 €	330 954.09 €	- €	
71355	variation de stock terrains agts annulation du stock initial	330 954.09 €	330 954.09 €	- €	
	section fonctionnement dépenses	350 354.21 €	350 354.21 €	321 307.08 €	321 307.08 €

		COMPTE ADMINISTRATIF 2019		BP 2020	CA 2020
comptes	libellés	prévisions	réalisations	prévisions	réalisations
article/chap					
74	DOTATIONS	28 200.00 €	28 200.00 €	31 099.38 €	31 099.38 €
74741	subvention COMMUNE	28 200.00 €	28 200.00 €	31 099.38 €	31 099.38 €
042	OPERATIONS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS ORDRE	312 454.15 €	- €	290 207.70 €	
71355	variation stock terrains aménagés stock final	312 454.15 €	- €	290 207.70 €	
043	TRANFERTS A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONCT	9 700.06 €	9 700.06 €		
796	incorporation charges d'intérêts au coût de production	9 700.06 €	9 700.06 €	- €	
	section fonctionnement RECETTES	350 354.21 €	37 900.06 €		
	résultat FONCTIONNEMENT 2019 - DEFICIT	- 312 454.15 €		321 307.08 €	31 099.38 €
	résultat FONCTIONNEMENT 2020 - DEFICIT			- 290 207.70 €	

- DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

SECTION INVESTISSEMENT		HAMEAU DES 2 RIVIERES			
		COMPTE ADMINISTRATIF 2019		BP 2020	CA 2020
comptes	libellés	prévisions	réalisations	prévisions	réalisations
opérations					
chap/art					
001	solde d'exécution de la section d'investissement reporT	133 506.69 €	133 506.69 €	- €	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	312 454.15 €	- €	290 207.70 €	- €
3555	variation stock terrains -stock final	312 454.15 €	- €	290 207.70 €	- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	17 308.98 €	17 308.98 €	17 308.98 €	17 308.98 €
1641	emprunts	17308.98	17 308.98 €	17 308.98 €	17 308.98 €
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	463 269.82 €	150 815.67 €	307 516.68 €	17 308.98 €

		COMPTE ADMINISTRATIF 2019		BP 2020	CA 2020
comptes	libellés	prévision 2019	réalisations	prévisions	réalisations
opérations					
chap/art					
001	solde d'exécution de la section d'investissement reporT			180 138.42 €	180 138.42 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	330 954.09 €	330 954.09 €	- €	
3555	variation stock terrains aménagés annulation stock initial	330 954.09 €	330 954.09 €	- €	
			- €		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	132 315.73 €	- €	127 378.26 €	- €
1641	emprunts en cours	132 315.73 €		127 378.26 €	- €
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	463 269.82 €	330 954.09 €	307 516.68 €	180 138.42 €
	EXCEDENT INVESTISSEMENT	180 138.42 €	180 138.42 €		162 829.44 €

Monsieur Le Maire explique qu'il n'y a plus de terrain disponible à la vente et que le budget est maintenu de façon à permettre l'apurement du déficit jusqu'en 2025 et la clôture de ce budget à cette échéance. Il s'agit d'une lourde charge pour la commune qui doit compenser le delta entre le coût de la réalisation de l'opération et le coût de la commercialisation des terrains.

Madame BALTUS précise qu'un lotissement apporte de la population et économiquement parlant, un apport fiscal. Il convient de ne pas uniquement voir le côté déficitaire des choses.

Monsieur MEUNIER souligne qu'il s'agit de choix politiques et bien évidemment de voir venir s'installer de nouvelles familles mais dans le cas présent, il est question d'une analyse financière.

Madame JEZEQUEL fait remarquer que la gestion du budget de ce lotissement a été très mal abordée. Un budget de lotissement est ouvert durant la réalisation des travaux et pendant la phase de commercialisation des lots. En fonction du coût de production et du prix de vente des terrains, les communes peuvent être amenées, au fur et à mesure de la commercialisation des lots, à compenser les écarts entre le prix de revient et le prix de vente. Le présent budget aurait dû être clôturé mais comme la compensation n'a pas été faite au moment de la commercialisation des lots, la commune doit désormais apurer le déficit. De plus, en règle générale, les emprunts ne sont pas affectés à ces budgets à durée de vie limitée mais sont supportés par la commune. A la clôture du présent budget, le budget communal devra intégrer le financement des emprunts dont la dernière échéance est prévue en 2035.

Elle fait remarquer que cette gestion oblige la commune à financer 2 lotissements en simultanément.

Monsieur CONNAN expose la difficulté à fixer un prix pas trop élevé pour encourager la vente des lots.

Monsieur Le Maire fait remarquer que certaines communes situées notamment en bord de littoral ou en périphérie de la couronne briochine, au vu du prix de vente des terrains, réalisent des bénéfices sur ce type d'opération foncière.

Monsieur Le Maire précise également que les règles de densité en application du PLUI imposeront des « quotas » de nouvelles constructions par commune. D'où la nécessité de revoir les projets d'aménagement.

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2020- DU NOUVEAU LOTISSEMENT (ECO-QUARTIER)**

Monsieur MEUNIER indique que le prix de vente au m² des terrains est de 27 € TTC. Pour la vente de 2 terrains en 2020 d'un montant de 43 416 € TTC, la commune a dû verser la somme de 67 494.39 € au titre d'une subvention d'équilibre.

Monsieur Le Maire explique qu'il s'agit de la première tranche du lotissement avec 9 lots disponibles, 2 vendus et quelques récents contacts. Il espère qu'il y aura prochainement des concrétisations.

Madame BALTUS demande si pour les 2 nouvelles constructions, il s'agit de jeunes couples.

Monsieur Le Maire précise qu'en effet, un jeune couple s'est installé ainsi qu'une jeune bellisloise.

- DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

comptes	libellés	COMPTE ADMINISTRATIF 2019		BP 2020	DM 1	BP+DM	CA 2020
		prévisions	réalisations	prévisions	prévisions	prévisions	Réalisations
002	résultat de fonctionnement reporté			- €			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	25 000.00 €	64.00 €	25 000.00 €		25 000.00 €	313.85 €
605	achat de matériel équipement et tx	25 000.00 €	64.00 €	25 000.00 €		25 000.00 €	313.85 €
043	TRANSFERTS A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONCT ORDRE	4 258.80 €	4 258.80 €	4 022.20 €		4 022.20 €	4 022.20 €
608	frais accessoires sur terrains en cours d'amgt	4 258.80 €	4 258.80 €	4 022.20 €		4 022.20 €	4 022.20 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						
65888	reliquat centimes TVA						
66	CHARGES FINANCIERES	4 258.80 €	4 258.80 €	4 022.20 €		4 022.20 €	4 022.20 €
66111	intérêts réglés à échéance	4 258.80 €	4 258.80 €	4 022.20 €		4 022.20 €	4 022.20 €
042	OPERATIONS DE TRANSFERTS ENTRE SECTION ORDRE	239 710.32 €	239 710.32 €	49 947.69 €	17 546.70 €	67 494.39 €	67 494.39 €
71355	variation de stock terrains agts annulation du stock initial	239 710.32 €	239 710.32 €	49 947.69 €	17 546.70 €	67 494.39 €	67 494.39 €
	section fonctionnement dépenses	273 227.92 €	248 291.92 €	82 992.09 €		100 538.79 €	75 852.64 €

comptes	libellés	COMPTE ADMINISTRATIF 2019		BP 2020	DM 1	BP+DM	CA 2020
		prévisions	réalisations	prévisions	prévisions	prévisions	Réalisations
002	résultat de fonctionnement reporté	0.24	0.24 €				
70	Vente des services, du domaine et ventes diverses			36 707.85 €		36 707.85 €	36707.85
7015	Vente de terrains aménagés			36 707.85 €		36 707.85 €	36707.85
74	DOTATIONS			42 262.04 €		42 262.04 €	
74741	Subvention commune			42 262.04 €		42 262.04 €	35122.59
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE						
7552	Déficit pris en charge par budget principal commune						
042	OPERATIONS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS ORDRE	268 968.88 €	244 032.88 €	- €			
71355	variation stock terrains aménagés stock final	268 968.88 €	244 032.88 €	- €	17 546.70 €	17 546.70 €	
043	TRANFERTS A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONCT	4 258.80 €	4 258.80 €	4 022.20 €		4 022.20 €	4 022.20 €
796	incorporation charges d'intérêts au coût de production	4 258.80 €	4 258.80 €	4 022.20 €		4 022.20 €	4 022.20 €
	section fonctionnement RECETTES	273 227.92 €	248 291.92 €	82 992.09 €		100 538.79 €	75 852.64 €
			- €			- €	

3- Taux d'imposition des taxes directes locales 2021

N°2021-03-07

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de déterminer les taux d'imposition de l'année 2020

- Rappel des TAUX 2020

* Taxe d'habitation	:	17.76%
* Taxe Foncière (bâti)	:	24.00%
* Taxe foncière (non bâti)	:	70.79%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des taxes directes locales de 2021 au taux de 2020 soient :

* Taxe d'habitation	:	17.76%
* Taxe Foncière (bâti)	:	24.00%
* Taxe foncière (non bâti)	:	70.79%

4- RENOVATION ENERGETIQUE SALLE POLYVALENTE PHASE 2 – REMPLACEMENT DES ECLAIRAGES – VMC -PLAFOND – RECTIFICATIF PLAN DE RELANCE

N°2021-03-08

Monsieur Le Maire rappelle qu'un plan de financement pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente a été validé par délibération n°2021-01-01 du 28 janvier 2021.

Monsieur Le Maire indique que la seconde phase de travaux consiste en la réhabilitation de l'éclairage et de la ventilation (VMC) vers un matériel économe et éco-responsable obligeant la reconsidération du plafond dont les dalles sont actuellement vétustes et très peu isolantes.

Le plan de financement ainsi arrêté comprenait une demande de DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX). Toutefois, suivant les consignes de la Sous-Préfecture, il a été préconisé un basculement de cette demande de financement vers un dossier visant à obtenir la DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) PLAN DE RELANCE.

La réalisation de cette 2^{ème} phase est conditionnée par l'obtention de subventionnements, il y a lieu de rectifier le plan de financement en y intégrant la demande de DSIL en lieu et place de la DETR :

DEPENSES - TRAVAUX	MONTANTS PREVISIONNELS HT
Remplacement des éclairages	
<i>Descriptif sommaire : fourniture et pose de modules à LED suspendus et en appliques pour les salles ;réfection des éclairages des autres locaux ; modules LED associés à un dispositif de commandes, soient environ 114 luminaires ; travaux et adaptations divers</i>	59 000.00 €
Réhabilitation du plafond	15 000.00 €
Remplacement du système de VMC	10 000.00 €
Maitrise d'œuvre+SPS+contrôles	15 500.00 €
TOTAL OPERATION - DEPENSES	99 500.00 €
RECETTES OPERATION	MONTANTS PREVISIONNELS HT
SUBVENTION DU DEPARTEMENT - PLAN DE RELANCE PHASE 2- HORS HONORAIRES ET FRAIS ETUDES*	42 000.00 €
DSIL - HORS HONORAIRES ET FRAIS D'ETUDES *	25 200.00 €
AUTOFINANCEMENT	32 300.00 €
TOTAL OPERATION - RECETTES	99 500.00 €
* Base : montant des travaux unique soit 84 000 € HT	

Monsieur Le Maire indique que la modification de la demande de DETR en DSIL a obligé la constitution d'un nouveau dossier, engendrant un travail important pour Madame JEZEQUEL. Il a fallu également faire appel au cabinet ARMOR INGENIERIE. Monsieur Le Maire remercie Madame JEZEQUEL pour le travail réalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la rectification du plan de financement de l'opération de RENOVATION ENERGETIQUE SALLE POLYVALENTE PHASE 2 – REMPLACEMENT DES ECLAIRAGES – VMC -PLAFOND, comme suit :

DEPENSES - TRAVAUX	MONTANTS PREVISIONNELS HT
Remplacement des éclairages	
<i>Descriptif sommaire : fourniture et pose de modules à LED suspendus et en appliques pour les salles ;réfection des éclairages des autres locaux ; modules LED associés à un dispositif de commandes, soient environ 114 luminaires ; travaux et adaptations divers</i>	59 000.00 €
Réhabilitation du plafond	15 000.00 €
Remplacement du système de VMC	10 000.00 €
Maîtrise d'œuvre+SPS+contrôles	15 500.00 €
TOTAL OPERATION - DEPENSES	99 500.00 €
RECETTES OPERATION	MONTANTS PREVISIONNELS HT
SUBVENTION DU DEPARTEMENT - PLAN DE RELANCE PHASE 2- HORS HONORAIRES ET FRAIS ETUDES*	42 000.00 €
DSIL - HORS HONORAIRES ET FRAIS D'ETUDES *	25 200.00 €
AUTOFINANCEMENT	32 300.00 €
TOTAL OPERATION - RECETTES	99 500.00 €
* Base : montant des travaux unique soit 84 000 € HT	

5- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET – SERVICE ESPACES VERTS

N°2021-03-09

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'admission à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2021, de l'agent communal en charge des espaces verts, il convient de créer, à compter du 1^{er} avril 2021, un poste d'adjoint technique en charge des espaces verts de façon à permettre au nouvel agent recruté de pouvoir travailler en binôme avec l'agent titulaire avant son départ à la retraite,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de d'adjoint technique chargé des espaces verts à temps complet à compter du 1^{er} avril 2021.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique.

Le traitement sera calculé, suivant le cadre règlementaire applicable à la nomination d'un fonctionnaire stagiaire ou titulaire de catégorie C1 et suivant la grille d'échelonnement indiciaire des adjoints techniques territoriaux :

Échelons	Indice Brut 2021	Indice Majoré 2021	Durée de carrière
12	432	382	-
11	419	372	3a
10	401	363	3a
9	387	354	3a
8	378	348	2a
7	370	342	2a
6	363	337	2a
5	361	335	2a
4	358	333	2a
3	356	332	2a
2	355	331	2a
1	354	330	1a

L'échelle ci-dessus est applicable à compter du 1er janvier 2021.

Monsieur Le Maire informe qu'à l'issue d'un appel à candidature, un jeune a été retenu et va donc être embauché au 1^{er} avril 2021.

En aparté, Monsieur Le Maire souligne la compétence et l'implication des agents techniques dans le fonctionnement des services. Pour exemple, ils sont intervenus ce week-end pour le dépannage de la chaudière de la mairie. Le remplacement des agents, compte tenu de leur technicité, de leur compétence et de leur polyvalence sera difficile.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3

Vu le tableau des emplois communaux,

- d'adopter la proposition du Maire de créer, à compter du 1^{er} avril 2021, un poste d'adjoint technique au service espaces verts – à temps complet,

- de modifier ainsi le tableau des emplois :

Ex : SERVICES TECHNIQUES					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Chargé des espaces verts	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe*	C	1	1	TC
Chargé des espaces verts	Adjoint Technique	C	0	1	TC
Chargé des interventions techniques polyvalent	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	TC

* Ce poste sera supprimé après la radiation des cadres pour départ à la retraite de l'agent au 01.07.2021

- d'inscrire au budget les crédits correspondants

6- RENOUELEMENT DU LABEL VILLAGE ETAPE

N°2021-03-10

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur BROUDER pour la présentation du projet de délibération :

La convention d'attribution de l'appellation « Village Etape » entre l'Etat et la Commune de BELLE ISLE EN TERRE arrive à échéance et il convient de délibérer pour demander le renouvellement du label.

Le label « Village étape » a été attribué par l'Etat à la commune de BELLE ISLE EN TERRE pour une durée de cinq ans, en 2017.

La fédération nationale des villages étapes, en étroite relation avec l'ensemble des acteurs locaux et des services de la Direction des Infrastructures de Transport en charge de cette opération au Ministère de l'écologie, regroupe les Villages étapes existants autour d'objectifs communs :

- Représenter les villages étapes vis-à-vis des partenaires de la démarche
- Susciter une démarche qualité et participer au contrôle réalisé par les services locaux du ministère
- Développer l'esprit de chaîne Village étape en accompagnant les communes candidates et en améliorant sans cesse la communication du réseau.

Les engagements pour la collectivité sont les suivants :

- Contribuer au suivi et au respect de la charte nationale, notamment en gérant la réalisation, l'édition, l'affichage et le respect d'un calendrier des horaires d'ouverture des commerces. Développer une démarche qualité en lien avec l'Office de Tourisme, les commerçants et la Fédération
- Suivre l'évolution de l'offre commerciale locale et informer régulièrement la Fédération des changements, notamment en :
 - o Rencontrant chaque nouveau commerçant en lien avec la clientèle Village étape
 - o Présentant le label et en proposant à la signature l'engagement commerçant
- Améliorer la qualité de vie locale en tenant les engagements pris lors de la constitution du dossier (aménagement de centre-bourg, aspect paysager, services proposés, animations...)
- Communiquer autant que possible sur le label Village étape auprès des habitants, des commerçants, de l'ensemble de l'équipe municipale ou encore des médias en s'appuyant sur les outils de promotion développés par la Fédération
- Participer aux outils d'évaluation et de suivi mis en place par la Fédération afin de recenser les principales retombées du label
- Contribuer autant que possible à la vie du réseau, aux animations et aux opérations proposées

Considérant l'intérêt économique et touristique qui s'attache à la reconduction du label ;

Considérant l'adhésion des commerçants à la démarche ;

Considérant les actions structurantes mises en œuvre par la commune permettant de satisfaire les conditions de reconduction de l'appellation ;

Madame BALTUS indique avoir reçu un mail de Village Etape pour une question sur les bornes de recharges électriques.

Monsieur BROUDER précise que cette information est déjà connue par la fédération.

Madame JEZEQUEL ajoute qu'il s'agit d'un point sur les vélos électriques.

Monsieur BROUDER va prendre connaissance de la demande et indique être en relations fréquentes avec la fédération.

Monsieur BROUDER explique que la démarche de renouvellement de label commence par la présente délibération suivie d'une présentation aux différents partenaires locaux (DIRO, représentants du DEPARTEMENT, de l'Office de Tourisme, les institutionnels locaux) sous la forme d'une visio-conférence. Ensuite, la constitution d'un dossier s'impose. Ce dossier est adressé au Ministère de l'Environnement pour être validé en commission en 2022.

Monsieur Le Maire faire remarquer que le label génère de bons retours de la part de nos commerçants en période « normale » de fonctionnement en considération de la période actuelle de crise.

Monsieur CONNAN demande si le renouvellement du label a un coût pour la commune.

Monsieur BROUDER indique qu'il y a une adhésion annuelle à verser.

Madame JEZEQUEL confirme une participation annuelle de 1417 € (1.15 €/ habitant/pour le fonctionnement + 0.20 €/habitant pour la communication = 1.35 €/habitant au total).

Monsieur BROUDER précise que la Commune achète ponctuellement des kits de communication notamment pour le stand village étape lors de la Rando-Muco.

Madame BALTUS demande si la commune a le label village fleuri.

Monsieur Le Maire souligne que la commune détient 3 fleurs. Les communes sont classées par catégorie. Il s'agit d'un concours auquel les jardiniers communaux peuvent être également primés.

Monsieur Le Maire confirme l'existence de nombreux labels comme celui des petites cités de caractère. Ces labels imposent un certain nombre de contraintes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

-DE RENOUVELER LE LABEL VILLAGE ETAPE,

-D'AUTORISER Monsieur Le Maire ou par délégation Monsieur Bernard BROUDER, adjoint, à accomplir toute formalité préalable et à signer tout document nécessaire au renouvellement du label.

7- QUESTIONS DIVERSES

NEANT

DE LA SEANCE A 19H30.

